

Gouvernance bancaire

Convergence avec les normes internationales

M. Taoufik Baccar, gouverneur de la Banque centrale de Tunisie (BCT), a présidé, lundi 10 décembre 2007, la réunion du démarrage des travaux du comité stratégique pour le passage à «Bâle II», dont la création a été ordonnée par le Président de la République.

Ce comité stratégique, qui se réunira d'une façon bimensuelle, inclut, en plus des premiers responsables des établissements financiers, les représentants du Conseil du marché financier (CMF), du ministère des Finances et de l'Ordre des experts-comptables, ainsi que des universitaires.

Dans son intervention, M. Baccar a rappelé que la convergence avec les normes et standards internationaux a toujours constitué un choix stratégique de la Tunisie.

De ce fait, le projet d'entreprendre l'implémentation de «Bâle II» n'a pas cessé, ces dernières années, d'agir sur l'environnement bancaire et ce, afin de mettre en place les conditions de sa réussite.

Dans une première phase, l'expérience tunisienne s'est attachée à baliser l'environnement dans lequel évolue le système bancaire à travers des réformes globales. Ceci est à même de constituer une base commune et indispensable à l'émergence d'une bonne surveillance des risques et permettre aux établissements de crédit de réussir le passage à «Bâle II».

Les principales réformes ayant concerné le secteur bancaire, précise M. Baccar, ont engendré un contexte favorable pour l'adaptation des règles de «Bâle II».

Il s'agit du renforcement de la bonne gouvernance au sein des banques tunisiennes, la consolidation des exigences en matière de transparence financière, l'amélioration de la qualité de l'information financière, la conformité quasi totale avec les principes de Bâle pour une supervision bancaire efficace et le renforcement des assises des banques nationales.

A cet égard, le gouverneur de la BCT a estimé la situation actuelle du secteur bancaire «propice» pour entamer le passage à «Bâle II» : il s'agit de la capitalisation des investissements requis aux banques pour la refonte de leurs systèmes d'information, l'instauration des fondamentaux d'une bonne gouvernance et d'une meilleure maîtrise des risques bancaires, la convergence des banques vers un même référentiel en termes d'exigences de fonds propres et l'imprégnation d'une culture de gestion prudente des risques.

Rappelons, enfin, que «Bâle II» s'articule, en effet, autour de trois piliers. Le premier ayant trait aux exigences en fonds propres pour la couverture des risques de crédits et opérationnels. Le deuxième pilier concerne la supervision bancaire et suppose l'existence d'une autorité de supervision veillant à la mise en place d'un dispositif de supervision interne propre à chaque banque, alors que le troisième pilier touche la discipline du marché en vertu de laquelle les banques sont tenues à communiquer certains indicateurs portant sur leurs situations financières.